

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	KRAEUTLEIN François	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	053Z1050	Kraeutlein François
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE BOURGNEUF Parc Activité du Haut Beauvais - 8 rue des Chevaux 53410 - LE BOURGNEUF LA FORET	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S053Z090	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	05/02/2026	
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET	Baptiste Teillet
AUDITEUR STAGIAIRE	Yannick BOURGEOIS	Yannick Bourgeois

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
Très bonne méthodologie de la part du contrôleur.

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	05/02/2028
----------------------	---------------------------	------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : KRAEUTLEIN François



## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : GV-109-MG      Catégorie de véhicule : M1      Energie : EL  
Date de mise en circulation : 01/03/2024      N° PV : 26031587

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25028285	01/02/2025	RAS
25028479	21/02/2025	RAS
25028888	02/04/2025	RAS
25029005	14/04/2025	RAS
25029103	28/04/2025	RAS
25029858	19/07/2025	RAS
25030065	13/08/2025	RAS
25031139	13/12/2025	RAS
25031218	22/12/2025	RAS
26031302	05/01/2026	RAS

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : KRAEUTLEIN François



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	<b>FONCTION 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 10 - Véhicules de dépannage</b> Non concerné.	
	<b>FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire</b> Non concerné.	
	<b>FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : KRAEUTLEIN François



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

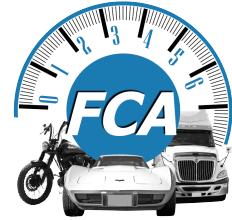
	<b>FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	
--	---	--

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b>  Non concerné.	

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : KRAEUTLEIN François



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	
<b>MODALITES FINALES</b>		CONFORME

*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*